

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43*

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**25 JUL. 2018**

*Le Maire*

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
recteur général des services

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

## ADMINISTRATION GENERALE

### **1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).**

***DONT ACTE***

### **2. Commission de contrôle financier – Création et désignation de ses membres (rapporteur : M. Soroste).**

Il est proposé au conseil municipal de décider la création de la commission de contrôle financier de la Ville de Bayonne, de fixer le nombre de conseillers municipaux composant cette commission, de procéder à la désignation de MM. Soroste, Salanne, Escapil-Inchauspé, Daubisse et Mme Aragon, et d'autoriser des personnalités qualifiées à participer à ses travaux.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

**3. Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire – Représentation en justice de la commune dans le cadre des élections professionnelles 2018 (rapporteur : M. le Maire).**

Pour des raisons de rapidité et d'efficacité, et par précaution, il est proposé au conseil municipal d'ajouter à la délégation existante celle portant sur les contentieux relatifs aux élections professionnelles.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

**BATIMENTS COMMUNAUX**

**4. La Nautique – Travaux de ravalement général du bâtiment – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante (rapporteur : Mme Duhart).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la ville de Bayonne, la déclaration préalable de travaux relative au ravalement de façade du bâtiment « La Nautique ».

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**5. Ecole élémentaire Ohana – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer au nom de la ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires nécessaires à l'agrandissement de l'espace de restauration de l'école élémentaire Ohana.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**6. Café du théâtre – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante (rapporteur : Mme Durruty).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer au nom de la ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes au remplacement des portes extérieures du « café du théâtre », locaux appartenant à la Ville.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**7. Installations de robinets d'incendie armés à la maison des associations – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante (rapporteur : M. Salducci).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer au nom de la ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes à l'installation de robinets d'incendie armés au rez-de-chaussée de la maison des associations.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## CULTURE ET PATRIMOINE

### **8. Rénovation extension du Musée Bonnat-Helleu – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Brochet, Lajus, Pueyo - Modification de la composition du groupement et nouvelle répartition des honoraires – Avenant n° 2 (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 modifiant la composition et les honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre travaillant sur la rénovation-extension du Musée Bonnat-Helleu et d'autoriser M. le Maire à le signer.

#### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

### **9. DIDAM - Exposition MARTHA COOPER : Shooting a Revolution – Festival Street Art (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis pour la mise en œuvre de l'exposition « *Martha Cooper : Shooting a Revolution* ».

#### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **10. B\*Koruak / Festival international de chœurs (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la politique tarifaire de ce festival ainsi que les termes de la convention à intervenir avec l'association Ezin Aseak, ainsi que de celles à intervenir avec les opérateurs sociaux, et d'autoriser M. le Maire à les signer.

#### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **11. Les « Dimanches en musique » (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la politique tarifaire ainsi que les termes des conventions à intervenir avec les opérateurs sociaux relatifs à la manifestation « Dimanches en musique » et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

#### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **12. Lauga, côté scène – Divers contrats de coréalisation pour la saison 2018-2019 (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des contrats de coréalisation, prévoyant les conditions d'organisation des spectacles de la saison 2018-2019 et d'autoriser M. le Maire à les signer.

#### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **13. Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Exposition « 1966 Gaur. L'art basque sous le franquisme : avant-garde et résistance » (rapporteur : Mme Castel).**

Dans le cadre de l'exposition « 1966 Gaur. L'art basque sous le franquisme : avant-garde et résistance », il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention visant à formaliser les obligations de la Ville et du Musée basque, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

#### ***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**14. Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisitions en faveur des collections (rapporteur : Mme Castel).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'acquisition de deux œuvres en vue d'enrichir les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

**15. Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de divers équipements publics – Conventions d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de la Société I-ENER (rapporteur : Mme Bisauta).**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention-type d'occupation temporaire du domaine public portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains équipements municipaux, d'autoriser M. le Maire à les signer et d'autoriser la Société I-ENER à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**DEVELOPPEMENT URBAIN**

**16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine (rapporteur : M. Lacassagne).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour respectivement 1 000 € et 76 838,53 € ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION**

**17. Dispositif « Passerelle » avec l'école Jules Ferry et la crèche Saint-Esprit – Convention entre la Ville et l'Éducation nationale (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'Éducation nationale concernant le dispositif « passerelle » entre la crèche Saint-Esprit et l'école Jules Ferry et d'autoriser M. le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**18. Tarification du service d'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année scolaire 2018-2019 (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la revalorisation des tarifs horaires du service d'accueil périscolaire, la création d'un forfait d'1 € par an pour les familles bénéficiant des services périscolaires, la revalorisation des tarifs horaires du service d'accueil périscolaire sur la pause méridienne et les tarifs de restauration scolaire.

***ADOPTION, A LA MAJORITE***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA votent contre.

**19. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2018-2019 (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire, détaillée dans le règlement intérieur des services périscolaires pour les écoles dont les rythmes scolaires s'organisent sur 4 jours et le règlement intérieur des services périscolaires de l'école Charles Malégarie qui est restée à 4,5 jours.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**20. Mode de gestion et règlement intérieur du Pôle d'arts vivants de l'école Charles Malégarie (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal de valider le règlement intérieur pour l'utilisation du Pôle d'arts vivants au sein de l'école Charles Malégarie, d'approuver la convention-type de mise à disposition et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition correspondante.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**21. Avenant n°2 au Projet éducatif territorial (PEdT) pour une durée d'un an (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est proposé au conseil municipal de prolonger le projet éducatif territorial existant pour la période 2018/2019 en validant la convention d'appui, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**22. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville – Lancement de la consultation et signature de l'accord-cadre (rapporteur : Mme Martin-Dolhagaray).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à accomplir tous les actes nécessaires pour lancer, signer, exécuter et régler le marché de fourniture de repas pour les services de restauration collective.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

**23. Financement des travaux de confortement du Pont Saint-Esprit – Avenant à la convention financière avec le Département des Pyrénées-Atlantiques (rapporteur : M. Neys).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec le Département des Pyrénées-Atlantiques l'avenant à la convention de financement prévoyant un concours financier de 400 000 € concernant les travaux de confortement du Pont Saint-Esprit.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**24. Aménagement du chemin Abbé Edouard Cestac – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante (rapporteur : M. Neys).**

Les travaux d'aménagement du chemin Abbé Edouard Cestac étant situés dans le périmètre de plusieurs monuments historiques, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration préalable correspondante.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **EVENEMENTIEL ET ANIMATION**

### **25. Marché médiéval – Dispositions concernant l'hébergement des intervenants (rapporteur : M. Ugalde).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions relatives au contrat de travail de l'agent en charge de l'installation et de la surveillance du lycée Louis-de-Foix où ont été hébergés les intervenants et artistes du marché médiéval et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux à intervenir avec le conseil régional.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **FÊTES TRADITIONNELLES**

### **26. Métiers forains et vente ambulante – Création et modifications de tarifs d'occupation du domaine public (rapporteur : Mme Meyzenc).**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions tarifaires présentées et d'approuver, à titre exceptionnel pour les fêtes de Bayonne 2018, une remise de 15% appliquée sur toutes les redevances d'occupation du domaine public des métiers forains, compte tenu de l'impact prévisible de la mise en place d'un dispositif de fermeture des fêtes.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

### **27. Attribution de subventions dans le cadre de l'organisation de l'édition 2018 (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à Karrikaldi, MVC centre-ville, MVC du Polo-Beyris et le Moto Club Agora, en raison de leur implication dans la bonne organisation des fêtes et d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec Atherbéa prévoyant la prise en charge par la Ville du surcoût assumé par l'association.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **FINANCES**

### **28. Adoption d'un règlement d'attribution des subventions en faveur des associations (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement d'attribution des subventions aux associations proposé et son amendement précisé en séance et d'accepter le principe de création d'une commission ad-hoc « vie associative ».

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

### **29. Exercice 2018 - Budget principal – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1) (rapporteur : M. Soroste).**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget principal, qui s'équilibre à hauteur de 15 376 000 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

**30. Exercice 2018 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1) (rapporteur : M. Soroste).**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, qui concerne la seule section de fonctionnement pour 750 000 €.

***ADOPTION, A LA MAJORITE***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA votent contre.  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER votent contre.

**31. Exercice 2018 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1) (rapporteur : M. Neys).**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement (dépenses d'investissement pour 324 000 €, recettes d'investissement pour 2 803 700 € et une section de fonctionnement qui s'équilibre à 130 000 €).

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

**32. Transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'agglomération Pays Basque – Transfert des résultats budgétaires et mise à disposition des équipements (rapporteur : M. Arcouet).**

Il est demandé au conseil municipal de décider le transfert intégral des résultats de clôture du budget annexe de l'eau constatés au 31 décembre 2017 au budget correspondant de la Communauté d'agglomération Pays basque, d'autoriser la passation des écritures correspondantes et d'autoriser M. le Maire à signer le procès-verbal correspondant.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**33. Transfert de la compétence assainissement non collectif à la Communauté d'agglomération Pays Basque – Transfert du résultat budgétaire (rapporteur : M. Arcouet).**

Il est demandé au conseil municipal de décider le transfert intégral du résultat de clôture du budget annexe de l'assainissement non collectif constaté au 31 décembre 2017 au budget correspondant de la communauté d'agglomération Pays basque, et d'autoriser la passation de l'écriture correspondante.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**34. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il est demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse, pour un montant total de 16 848,64 €.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**35. Exercice 2018 – Attribution de subventions exceptionnelles (rapporteur : M. Laiguillon).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Euskal Herria Zuzenean au titre du soutien au volet bayonnais de la manifestation éponyme, et l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Orat Bat, compte tenu de ses difficultés financières, et autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**FONCIER**

**36. Acquisition au syndicat des copropriétaires de la résidence Goxoki d'une partie de parcelle située chemin de Laharie (rapporteur : M. Neys).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition d'une bande de terrain à la résidence Goxoki et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec le syndicat des copropriétaires de la résidence.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**37. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays Basque – immeuble 1 allée Charles Malégarie (groupe scolaire) – Déclassement du domaine public et approbation des divisions cadastrale et volumétrique (rapporteur : M. Lacassagne).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe et les modalités de divisions cadastrale et volumétrique de l'ensemble immobilier situé 1 allée Malégarie, de constater la désaffectation des locaux concernés et de prononcer leur déclassement du domaine public communal.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**38. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays Basque d'un immeuble situé 1 allée Malégarie (rapporteur : M. Lacassagne).**

Le conseil municipal ayant prononcé la désaffectation et le déclassement des locaux concernés par le bail à réhabilitation, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation complète du bâtiment situé 1 allée Malégarie.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**MOYENS GENERAUX**

**39. Exécution et impression du magazine municipal – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres (rapporteur : M. Esmieu).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour l'exécution et l'impression du magazine municipal, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA s'abstiennent.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **40. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2017 (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbains et de cohésion sociale de l'année 2017, qui n'appelle pas de vote.

***DONT ACTE***

## **POLITIQUE LINGUISTIQUE**

### **41. Partenariat avec l'Académie de la langue basque - Avenant à la convention pour l'année 2018 (rapporteur : M. Ugalde).**

Compte tenu des projets retenus par l'académie de la langue basque pour l'année 2018, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle de 13 000 € à l'association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **REGIE DES EAUX**

### **42. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat URA – Travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre d'Irube – Avenant de transfert à la communauté d'agglomération Pays basque (rapporteur : M. Arcouet).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui confiait la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement du réseau d'eau de St Pierre d'Irube au syndicat d'eau et d'assainissement URA, pour permettre le transfert de cette convention à la communauté d'agglomération Pays basque.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **43. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à certains cadres d'emplois de catégories A et B de la filière culturelle (rapporteur : Mme Durruty).**

En complément de la délibération du 19 juillet 2017, il est demandé au conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire décrites en note explicative de synthèse par l'instauration du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois de catégories A et B de la filière culturelle.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

### **44. Autorisation de recours à un intervenant auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération seniors (cours d'espagnol) (rapporteur : Mme Langlois).**

Il est proposé au conseil municipal de recourir à un vacataire expérimenté, rémunéré sur la base d'un forfait de 75 € nets par cours d'1 heure 30, pour dispenser des cours d'espagnol du 11 septembre 2018 au 30 juin 2019, dans les conditions énoncées dans la note

explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter cet intervenant.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

**45. Mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'agglomération Pays basque (rapporteur : Mme Durruty).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la mise à disposition partielle à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 de la responsable du pôle géomatique et topographie, ainsi que la convention correspondante qui en précise les modalités juridiques, administratives et financières de mise en œuvre.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

**46. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Mme Durruty).**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs portant sur 18 créations de postes et 8 suppressions de postes.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

**SPORTS**

**47. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2018-2019 (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019, établissant la redevance à 193 000 € et d'autoriser M. le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes DURRUTY, MEYZENC, MM. SOROSTE, NEYS, LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés.  
M. IRIART ne prend pas part au vote.  
Mme LEUENBERGER s'abstient.

**48. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2018 – 2019 (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2018-2019 d'une subvention totale de 650 000 €, d'approuver les termes de la convention afférente et d'autoriser M. le Maire à la signer.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

Mmes DURRUTY, MEYZENC, MM. SOROSTE, NEYS, LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés.  
M. IRIART ne prend pas part au vote.  
Mme LEUENBERGER s'abstient.

**49. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro (rapporteur : M. le Maire).**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'accord cadre relatif aux prestations de communication et de promotion de la Ville, pour un montant maximum de 290 000 € HT, et à prendre toute décision concernant son lancement, son exécution et son règlement.

***ADOPTION, A LA MAJORITE***

Mmes DURRUTY, MEYZENC, MM. SOROSTE, NEYS, LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés.

Mmes CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA s'abstiennent.

Mme ARAGON et M. DUZERT votent contre.

M. IRIART ne prend pas part au vote.

Mme LEUENBERGER s'abstient.

**50. Stade Jean Dauger – Implantation d'un bâtiment modulaire – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante (rapporteur : M. Lacassagne).**

La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a sollicité la Ville de Bayonne afin de réaménager les bureaux du personnel du club, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Ces travaux étant soumis à permis de construire et la Ville de Bayonne étant propriétaire des locaux, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro à déposer une demande de permis de construire.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES***

M. IRIART et Mme LEUENBERGER ne prennent pas part au vote.

**51. Réalisation d'une maison Handi surf sur les bords de Nive – Convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de l'association HANDI SURF (rapporteur : Mme Duhart).**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver, pour permettre l'implantation d'une maison Handi surf sur les bords de Nive, les termes du projet de convention d'occupation temporaire du domaine public, d'autoriser M. le Maire à le signer, d'autoriser l'association HANDI SURF à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et d'accepter la prise en charge par la Ville des frais liés à la viabilisation du terrain destiné à recevoir le futur relais handi'surf.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**52. Etablissements aquatiques - Adoption des tarifs applicables au 1er septembre 2018 (rapporteur : Mme Duhart).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs du centre aquatique des Hauts De Bayonne et la piscine Lauga, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE***

**STATIONNEMENT**

**53. Mise en œuvre de nouvelles dispositions relatives au stationnement (rapporteur : M. Neys).**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adaptation de la grille tarifaire et des modalités d'usage du stationnement payant, la mise à disposition à l'Office de Commerce de 20 000 contremarques de réduction d'une heure gratuite et d'autoriser M. le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de les rendre applicables au plus tôt.

**ADOPTION, A LA MAJORITE**

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat), MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA votent contre.

**TRANQUILLITE PUBLIQUE**

**54. Convention avec Habitat Sud Atlantic – Modalités de partenariat avec la police municipale (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville et HSA prévoyant les modalités de leur partenariat, visant à lutter contre les troubles de voisinage et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**

**TOURISME**

**55. Taxe de séjour communale – Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Pour permettre une harmonisation des tarifs sur le territoire de la Communauté d'agglomération et intégrer notamment les logements proposés en location sur les plateformes internet, il est demandé au conseil municipal d'adopter les tarifs proposés.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h26.*

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.*